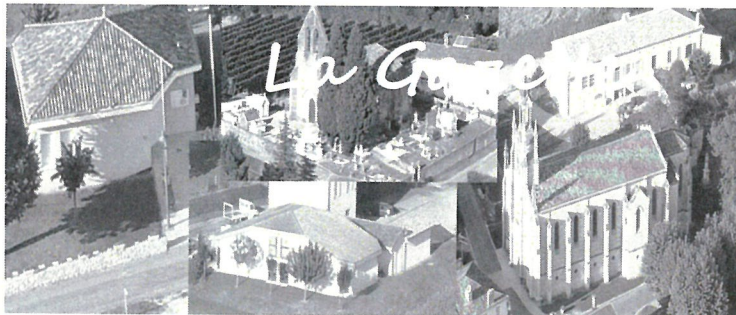




Vie locale

Commémoration du 11 novembre 2018, centenaire de l'Armistice de la Grande Guerre

Si le 11 novembre 2018, sera l'occasion d'une cérémonie internationale à l'Arc de triomphe, à Paris, rassemblant plus d'une centaine de dignitaires étrangers à l'invitation du Président de la République, il est évident que toute la population doit se saisir de cet événement pour honorer la mémoire de tous ceux qui sont morts au champ d'honneur au cours de cette page sinistre de notre histoire. C'est pourquoi, il vous est demandé de participer nombreux à cette manifestation, à laquelle, les élèves des établissements scolaires sont conviés pour prendre une part active à cette commémoration. Un message du président de la république sera lu à cette occasion.

Rendez-vous dimanche 11 novembre à 11 heures, rendez-vous à Lorette.

Lorette

Saint-Michel

Photos des plaques commémoratives situées dans les églises de Lorette et de Saint-Michel



Compteurs Linky

Une réunion publique, à laquelle vous serez conviés, sera organisée très prochainement.

Le conseil municipal a délibéré le 25 juin pour refuser la mise en place des compteurs Linky en lieu et place des compteurs existants (voir Gazette n°25).

Le sous-préfet nous a demandé de retirer cette délibération qu'il jugeait illégale au regard des décisions du Tribunal administratif de Bordeaux concernant des délibérations identiques prises par les communes de Sainte-Eulalie et Isle-Saint-Georges. Dans sa réunion du 17 octobre, le conseil municipal a retiré cette délibération.

Toutefois, compte-tenu des zones d'ombre qui entourent l'installation de ces compteurs et pour vous donner l'information la plus complète sur ce dossier, il nous paraît opportun de vous convier à une réunion publique à laquelle Énedis sera représentée par l'interlocuteur privilégié, Monsieur Trottin et par un représentant de la direction territoriale.

Plusieurs dates sont proposées ce jour à Énedis et dès que la réunion sera calée, vous recevrez une invitation.

Repas des seniors

Le repas annuel est prévu le 15 décembre.

Une invitation sera adressée fin novembre aux habitants concernés.

Comptes rendus des Conseils Municipaux des 03 et 16 juillet, du 05 septembre et du 17 octobre

Au cours de ces 4 réunions, différents dossiers sont abordés chaque fois, pour suivre leur évolution. C'est pourquoi, dans ces colonnes, c'est la situation au dernier conseil qui vous est relatée.

Acquisition immobilière - Maison « Maslen » (voir Gazette Juin)

Cette maison, de 185 m² habitables, a été négociée à 150 000 €, meubles compris. Toutefois, des travaux sont à prévoir de l'ordre de 50 000 € (toiture, assainissement, isolation, peintures, remise en service de la piscine).

Le compromis de vente a été signé par le maire, le 14 septembre.

L'acte définitif devrait être signé courant janvier.

Le Département devrait participer à cette acquisition à hauteur de 20 % (hors travaux) majoré du coefficient de solidarité départemental (1,24 % en 2018). Le dossier de subvention a été transmis au Département le 02 octobre.

Pour 2019, ce bien devrait être affecté à la location saisonnière. Par la suite, il est fort probable qu'il soit donné à la location annuelle (vide), sur décision du conseil municipal.

Salle des fêtes : contrôle, subventions

La commission de sécurité avait demandé, lors de sa visite du 17 mai, la pose d'un plan d'intervention pour les secours et la vérification des installations électriques et de gaz.

Le plan d'intervention a été réalisé par Aquitaine Services Sécurité en septembre et la vérification des installations électrique et gaz par la SOCOTEC en octobre.

L'État, au titre de la DETR, a décidé de nous octroyer une subvention de 13 300 € pour la réalisation de la réhabilitation thermique de la salle des fêtes. Cette subvention s'ajoute à celle du Département 10 383 €, et à celle de la sénatrice Françoise Carton, 6 500 €. Ce qui nous permet de financer cet investissement à hauteur de 80 % par les subventions.

Dénomination et numérotation des voies communales

À plusieurs reprises les services de secours n'ont pas pu se rendre immédiatement sur leur lieu d'intervention du fait d'une discordance entre leurs fichiers adresses et l'adressage communal, ce qui aurait pu être très préjudiciable pour les habitants concernés.

Devant ce constat, pour faciliter la distribution du courrier, (La Poste), l'intervention des services de secours (pompiers, ambulances...) et autres livreurs, le conseil municipal a décidé de dénommer l'ensemble des voies communales et de procéder à une nouvelle numérotation.

Pour effectuer ce travail, le conseil municipal a décidé de faire appel à La Poste. La 1^{ère} réunion est prévue le 06 novembre. Nous vous tiendrons informés de l'évolution de ce dossier.

D'ores et déjà, le conseil municipal a validé les dénominations des voies et impasses en conservant le maximum d'appellations.

Fibre optique – Plan haut méga

Le Département a décidé avec les communautés de communes et les communes de desservir 100 % du territoire en fibre optique jusqu'à l'abonné.

Cette opération doit se dérouler sur 6 années à compter de 2018. Notre commune devrait être desservie en priorité, dès 2019.

La participation de la commune pour cet équipement sera de 280 € par an jusqu'en 2036 ; la communauté de communes participera pour le même montant.

Sur le site internet, girondemega.fr vous pouvez consulter l'avancement du déploiement.

Le réseau téléphonique aérien, devant supporter l'acheminement de la fibre optique, sera au préalable remis en état.

Les habitants seront conduits à vérifier leur installation privée et devront prendre en charge le montant du raccordement (entre 200 et 250 €).

Église de Saint-Michel

Les travaux de reprise de l'enduit et des pierres du clocher-mur, suite à la déclaration de sinistre effectuée par la mairie, sont en cours d'achèvement.

Église de Lorette

Pour l'instant, nous n'avons pas reçu de réponse positive à notre demande de subvention. L'étude ne sera réalisée qu'après obtention de celle-ci.

Voirie

L'entreprise Chataigné, en raison du retard pris dans ses travaux du cours du 1^{er} semestre, n'a pu réaliser les travaux 2018 avant le 15 septembre. Par contre, la route reliant St-Michel à Lamothe, détruite par les inondations du 30 mai, a été refaite.

L'entreprise Audebert a réalisé le bi-couche de la route du cimetière semaine 42.

Site internet : <http://stmicheldelapujade.free>

Adresse mail mairie : saint.michel.de.lapujade@wanadoo.fr

Communauté de communes

HORIZONS GARONNE

L'info de la Communauté de Communes du Réolais en Sud-Gironde, dont vous êtes destinataires, vous informe sur la vie de la communauté. Un site internet est également à votre disposition : www.reolaisensudgironde.fr

**Votre maire s'associe pleinement aux termes du communiqué suivant.
De même, il est totalement en accord sur le manifeste des territoires que vous
trouverez joint à la présente Gazette.
Il vous remercie de le signer et de nous le retourner.**



Paris, le 12 octobre 2018

/ COMMUNIQUE DE PRESSE / COMMUNIQUE DE PRESSE /

Taxe d'habitation : un dénigrement irresponsable des maires de France

La campagne de stigmatisation lancée contre les maires à propos de la taxe d'habitation est inqualifiable et inacceptable. Elle altère la dignité du débat public. Elle confirme l'absence de considération portée aux maires, aux élus et aux territoires.

L'AMF demande solennellement au Président de la République de faire cesser cette séquence déplorable, caricaturale et étrangère à tout esprit de responsabilité, qui nourrit un peu plus les populismes qu'il prétend, par ailleurs, combattre. Le gouvernement et le parti majoritaire portent une responsabilité majeure dans le dérapage insupportable observé ces dernières heures.

Sur les réseaux sociaux, la campagne de dénigrement enclenchée par les groupes se réclamant du parti majoritaire autour du hashtag #BalanceTonMaire, par référence à une campagne mondiale stigmatisant des délits ou des crimes, est vécue par tous les élus comme une insulte personnelle que rien ne peut justifier. Ils attendent légitimement des excuses publiques.

Les maires rendront compte de leur gestion devant les Français comme ils le font depuis toujours tous les six ans. Il n'est pas nécessaire que l'Etat leur fasse la leçon au moment où son déficit continue de se creuser alors que les communes contribuent à sa réduction et sont les premiers investisseurs publics loin devant l'Etat.

85 % des communes n'ont pas augmenté leurs taux de taxe d'habitation. Les 15 % qui l'ont fait n'ont pas été motivées par des considérations de politique nationale, mais par la recherche de financements nécessaires à l'accomplissement de leurs missions dans un contexte de baisse de leurs moyens. Elles l'ont fait dans le cadre des responsabilités qui leur sont confiées par la loi et qui participent de la libre administration des collectivités locales garantie par la Constitution.

En agissant ainsi, l'Etat s'engage dans une impasse, aggrave la crise de confiance, déjà forte, avec les territoires et s'isole un peu plus des acteurs publics locaux dont il a besoin pour porter des politiques publiques qu'il n'a plus les moyens d'assumer seul.

Cette séquence ne fait que renforcer l'appel de Marseille à une nouvelle vague de décentralisation qui permettra aux Françaises et aux Français de savoir qui fait quoi, qui paye quoi, qui est responsable de quoi. La hausse de la fiscalité locale résulte désormais en très grande partie des décisions de l'Etat qui s'éloigne de l'esprit de la décentralisation et du respect de la libre administration des collectivités locales.